

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU 29 Mars 2022

**Membres présents :** DELBOS Michel, HIRN Jean-Claude, EQUOY Alain, BARETTE David, BOUQUET Océane, CHOPARD Manon, GALMICHE Pauline, MERCIER Richard, NARBEY Pascal, THIEBAUD Vincent.

**Absents excusés :** JEANNEROD Bernard (procuration à Pascal NARBEY).

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération : Amortissement Subvention sur Branchement Plomb Rue de Bonnal

### **N° 15/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget commune**

Le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 – budget communal, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le premier Adjoint à le signer.

### **N° 16/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget eau**

Le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 – budget eau, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le premier Adjoint à le signer.

### **N° 17/2022 : Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget assainissement**

Le premier Adjoint présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2021 – budget assainissement, établi par le Service de Gestion Comptable de GRAY.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et autorise le premier Adjoint à le signer.

### **N° 18/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 – Budget commune**

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 – budget communal et se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

### **N° 19/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 – Budget eau**

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 – budget eau et se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

### **N° 20/2022 : Vote du Compte Administratif 2021 – Budget assainissement**

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021 – budget assainissement et se retire pour le vote.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2021 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

### **N° 21/2022 : Vote du taux des Taxes 2022**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de membres présents pour 2022 de reconduire le taux des taxes de 2021 :

- Taxe foncière (bâti)	<b>31.42 %</b>
- Taxe foncière (non bâti)	<b>28.88 %</b>

### **N° 22/2022 : Affectation du Résultat au compte 1068 : Budget commune**

L'excédent reporté en recette de fonctionnement sera de 72 322.27 € et l'affectation du résultat au compte 1068 sera de 100 000 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **N° 23/2022 : Affectation du Résultat au compte 1068 : Budget assainissement**

L'excédent reporté en recette de fonctionnement sera de 29 422.75 € et l'affectation du résultat au compte 1068 sera de 5 575.15 €.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

### **N° 24/2022 : N° 19/2022 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget commune**

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 – budget communal qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	433 397 €	433 397 €
Fonctionnement	172 131 €	172 131 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 – budget communal et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 25/2022 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget eau**

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 – budget eau qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	53 164 €	53 164 €
Fonctionnement	44 649 €	44 649 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 26/2022 : Vote du Budget Primitif 2022 – Budget assainissement**

Le Premier Adjoint présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 – budget assainissement qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	54 000 €	54 000 €
Fonctionnement	53 706 €	53 706 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2022 et autorise le Premier Adjoint à signer tout autre document afférent à cette affaire.

#### **N° 27/2022 : Subventions aux associations 2022**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder au titre des subventions 2022 à l'unanimité des membres présents les montants suivants :

- ADAPEI : 30€ (devient HANDY UP) - Prévention Routière : 30€
- ADMR : 50€ - Restos du cœur : 30€
- AFM : 50€ - Sapeur pompiers Esprels : 50€
- Anciens combattants : 80€ - Sapeurs-pompiers Montbozon : 80€
- Coopérative scolaire : 180€ - Sapeurs-pompiers Villersexel : 50€
- Croix Rouge : 30€ - Secours populaire : 30€
- France Alzheimer : 30€ - Souvenir français : 50€
- Ligue contre le cancer : 30€ - Traits Champêtre : 40€
- Maison Familiale de Montbozon : 30€
- Nafsep : 30€

Soit un total de **900.00 €**

#### **N° 28/2022 : Amortissement Subvention sur Investissement 2022 Budget assainissement**

Le Premier Adjoint informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'amortir la subvention de 2022 du budget Assainissement pour un Montant de 4 946 € correspondant aux 11 branchements plombs de la Rue de Bonnal.

Cet amortissement est réparti sur une durée de 20 ans soit 247.30 € par an à compter de 2023. Imputation : Compte 139118.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents cet amortissement et autorise le Premier Adjoint à signer tous les documents afférents à cette affaire.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Taxe Aménagement : Reconduction du taux déjà voté : 1.50 %**

**Acquisition d'un nettoyeur Haute pression**

**Fin du contrat de l'employé communal au 30 juin 2022. Lancement de l'offre d'emploi au CDG pour son remplacement. Une candidature est déjà exprimée.**

**Elections Présidentielles : Rappel des conditions de tenue des bureaux de vote**

**Rappel : Nettoyage bord de route : le dimanche 03 avril à 9h00**

**Rappel : Fonds de coupes lots 2, 3 et 4 ont été attribués. Reste disponible le lot 1**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50**